

# Renseignements concernant l'adhésion<sup>(1)</sup>

**La FCPE n'est pas une association familiale.**  
L'adhésion est donc individuelle. Si les 2 parents souhaitent adhérer merci de compléter les infos ci-dessous et vous reporter à la partie "Je rejoins la FCPE".



## FCPE 78 - CDPE des YVELINES Conseil Départemental de Parents d'Élèves

29, avenue René Duguay-Trouin  
78960 VOISINS-LE-BRETONNEUX  
Tél. : 01 30 54 92 41

Mél : [contact@fcpe78.fr](mailto:contact@fcpe78.fr)  
Site : <http://www.fcpe78.fr>

<https://twitter.com/fcpe78>

Heures d'ouverture :  
du lundi au vendredi  
de 10 h 30 à 13 h et de 14 h à 17 h 30

Étiez-vous adhérents l'année dernière ?  Oui  Non

Conseil local de : \_\_\_\_\_

Année scolaire : 20..... / 20.....

Nom et prénom du parent adhérent 2 : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Mobile : \_\_\_\_\_

### Les parents

Merci d'écrire lisiblement et en majuscule

Nom et prénom du parent adhérent 1 : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Mobile : \_\_\_\_\_

### Les enfants



Nom / Prénom	Né(e) le	École / Collège/ Lycée	Classe	Commune de l'établissement

### LA REVUE DES PARENTS

Tous les deux mois, une revue sur le système éducatif avec enquêtes, reportages, interviews et un encart départemental le cas échéant (6 numéros par an) 3.35 € pour les adhérents - 6.00 € pour les non-adhérents.



Le règlement accompagné du bulletin complété doit être remis au conseil local ou à défaut à la FCPE départementale.

En remplissant cette adhésion je m'engage à promouvoir les valeurs de la FCPE et soutenir les actions engagées pour la défense de l'école publique.

### Je souhaite\*

Être candidat(e) au conseil d'école  maternelle  élémentaire

Nom de l'école : \_\_\_\_\_

Être candidat(e) au conseil d'administration (collège, lycée)

Nom de l'établissement : \_\_\_\_\_

Être délégué(e) au conseil de classe, précisez laquelle : \_\_\_\_\_

### J'accepte de\*

Recevoir la lettre d'information électronique de la FCPE

Participer aux activités du conseil local FCPE

\* Cochez la case correspondante

### Je rejoins la FCPE

Adhésion annuelle<sup>(2)</sup> (part locale incluse et hors revue) : \_\_\_\_\_ 20,00 €

Adhésion de soutien<sup>(2)</sup> (part locale incluse et hors revue) : \_\_\_\_\_ 32,00 €

Adhésion familiale<sup>(2)</sup> (part locale incluse et hors revue) : \_\_\_\_\_ 30,00 €  
(si 2 parents actifs)

Primo adhésion ou revenus modeste<sup>(2)</sup> : \_\_\_\_\_ 9,00 €  
(justificatif de non-imposition) - (part locale incluse et hors revue)

Je cotise déjà auprès du conseil local de :

Précisez lequel : \_\_\_\_\_

Je ne verse que la part locale : \_\_\_\_\_ 3,00 €

Je soutiens le conseil local par un don de : \_\_\_\_\_ €

Je m'abonne à La Revue des Parents : \_\_\_\_\_ 3,35 €

**TOTAL À RÉGLER : \_\_\_\_\_ €**

Signature 1

Signature 2

(2) Exemple : Adhésion annuelle = 20 € + Revue des Parents = 3,35 € Total = 23,35 €

### Pour l'intérêt des enfants...

- Dans les écoles, les collèges et les lycées : conseil d'école, conseil d'administration, conseil de classe, commission éducative, conseil de discipline...
- Dans l'accompagnement des familles, dans leur relation avec l'institution (enseignants, directeur d'école, chef d'établissement...).
- Dans les commissions municipales : projet éducatif de territoire (PEDT), commission restauration...
- Dans les commissions départementales : Maison Départementale des Personnes Handicapées, affectation, appel...
- Dans la formation des parents d'élèves, délégués et élus...
- Dans les discussions avec les pouvoirs publics (Préfet, Recteur, Directeur académique, élus...).
- Dans toutes les activités locales des conseils de parents d'élèves (kit scolaire, kermesses, pédibus, conférences...).



(1) Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion, elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées à la FCPE départementale et à la Fédération nationale. Conformément à la loi n° 7817 du 6 janvier 1978 modifiée, chaque adhérent dispose du droit d'accès, de communication et de rectification des informations le concernant auprès de la FCPE départementale.